

Atlas des zones inondables : cote viticole de Saint-Mard de Vaux à Saint-Boil



Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Pièce n°	Approuvé le	Signature du/de la président-e
1-5	16 novembre 2022	Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022, Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.c. 



BISSY-SUR-FLEY	LE PULEY
BURNAND	ROSEY
BUXY	SAINT-BOIL
CERSOT	SAINTE HELENE
CHÂTEL-MORON	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
CHENÔVES	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	SAINT-MARTIN-D'AUXY
CULLES-LES-ROCHES	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE
FLEY	SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS
GENOUILLY	SAINT-PRIVE
GERMAGNY	SAINT-VALLERIN
GRANGES	SANTILLY
JULLY-LÈS-BUXY	SASSANGY
MARCILLY-LES-BUXY	SAULES
MESSEY-SUR-GROSNE	SAVIANGES
MONTAGNY-LES-BUXY	SERCY
	VAUX-EN-PRE
	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE

**ATLAS DES ZONES INONDABLES
DE LA REGION BOURGOGNE**

**COTE VITICOLE
DE SAINT MARD DE VAUX
A SAINT BOIL**

JUIN 2001



ATLAS DES ZONES INONDABLES DE LA REGION BOURGOGNE

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET

L'atlas des zones inondables de la région Bourgogne a pour objet de porter à la connaissance des collectivités locales et du public les éléments d'information disponibles sur les risques d'inondation, de ruissellement torrentiel ou de coulées de boues, sous forme de textes et de cartes. Sa publication intervient dans le cadre de la politique générale de prévention des risques, et du plan décennal d'entretien des rivières arrêté par le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire du 24 janvier 1994.

L'Etat et la région Bourgogne ont décidé d'inscrire cette action dans le Contrat de Plan 1994/99, en considérant qu'à l'exception de la Saône, l'Yonne et la Loire, l'information sur le risque d'inondation n'était pas accessible à tous.

L'atlas des zones inondables s'inscrit dans la perspective de la loi du 22 juillet 1987 qui précise que **"les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (...). Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles."**

C'est un document d'information qui doit se traduire :

- par une préservation active des possibilités de ruissellement suite à des orages, en limitant les constructions le long et à l'extrémité des talwegs.
- par une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, au travers des règles d'occupation des sols fixées par les collectivités locales et l'Etat, et dans le contrôle strict des projets de construction en zone exposée.
- par une utilisation pour les décideurs publics et tous les acteurs socio-économiques : agriculteurs, urbanistes, aménageurs, particuliers, associations...

Il doit favoriser une conciliation entre la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

CONTENU DE L'ATLAS

L'atlas comporte pour chaque vallée :

- une notice explicative
- une carte de repérage
- une série de cartes thématiques sur fond IGN à l'échelle du 1/12.500e figurant les zones d'écoulements et de ravinements.

Les cartes présentées résultent des travaux effectuées par des stagiaires au sein de la DIREN. La notice précise la nature des risques et les couleurs utilisées pour représenter les aléas. La présentation est la plus précise possible mais les voisinages des zones cartographiées peuvent aussi être touchés.

Ces cartes ne constituent pas un nouveau document réglementaire, même si certains documents minute utilisés pourraient tout à fait permettre une cartographie de type plan de prévention des risques institué par la loi du 2 février 1995.

Par contre, leur prise en compte dans les projets d'urbanisme ou d'infrastructure est indispensable. Il vaut mieux éviter de prendre des risques d'inondation, dont le coût économique et le "poids des larmes" sont toujours trop élevés.

En résumé,

- l'atlas est destiné à l'information des citoyens
- son échelle, le 1/12 250^e a une précision acceptable en zone rurale
- les sources utilisées, souvent anciennes, ont une qualité correcte à excellente

Il ne faut cependant pas attendre de l'utilisation de l'atlas une précision parfaite

- La règle générale est d'éviter de construire ou de remblayer les zones à risques.

Dans le cas contraire, une étude hydraulique s'impose.

LA COTE VITICOLE EN SAONE ET LOIRE

GEOMORPHOLOGIE

La côte viticole se présente en 2 grands ensembles : la côte chalonnaise et la côte mâconnaise.

Elles sont composées surtout par des collines dominées par des falaises. Ces talus sont découpés par des entailles de plusieurs types :

Des vallées : longues entailles au fond desquelles coule un cours d'eau.

Des combes : vallées sèches, pas de cours d'eau.

Des talwegs : ravins secs ou humides qui prennent naissance en haut ou au milieu de pentes.

CLIMAT

La vallée de la Saône et la Côte qui la longe sont soumises aux influences méridionale et océanique.

L'influence méridionale est plus importante, car elle ne rencontre pas d'obstacle contrairement à l'océanique qui rencontre le Morvan.

De ce fait, la quantité de pluie annuelle est plus importante dans le mâconnais que dans le chalonnais.

Ceci explique aussi les orages survenant entre mai et septembre.

EROSION

Quand une pluie tombe sur un terrain, il arrive un moment où le sol ne puisse plus absorber les eaux de cette précipitation et il se produit un ruissellement si le terrain est en pente.

L'érosion est la conséquence du ruissellement quand l'eau entraîne les particules du terrain. Il s'ensuit des coulées de boues.

Les facteurs favorisant l'érosion sont nombreux. Ils ont été souvent évoqués dans des études citées en annexe.

Deux types d'érosion sont généralement distingués : l'érosion diffuse et l'érosion concentrée.

L'érosion diffuse se caractérise sur une grande surface et entraîne peu de risques.

L'érosion concentrée se produit dans des zones avec une topographie favorisant la concentration et elle est plus importante en risques.

PROTECTION ET ETUDES

Aménagements

Pour limiter les risques de l'aléa érosion, des aménagements peuvent être réalisés, notamment des bassins de rétention mais leurs dimensions doivent être suffisantes. En général ces bassins sont dimensionnés pour des événements de fréquence décennale et seraient donc insuffisants pour des événements rares et exceptionnels.

Charte de Saône et Loire

Le département de Saône et Loire a mis en place une charte de bonne pratique agricole. Elle propose 15 recommandations pour l'aménagement des parcelles.

Etudes de la chambre d'agriculture (détermination de zones sensibles)

La chambre d'agriculture de Saône et Loire a effectué sur plusieurs communes une étude déterminant des zones à risques afin de prévoir des aménagements.

Etudes de stagiaires DIREN

Des stagiaires sont venus à la DIREN pour réaliser la cartographie des aléas et étudier la problématique du risque.

C'est cette cartographie qui sert de support à la réalisation de l'atlas.

CARTOGRAPHIE DE L'ATLAS

Ruissellement diffus

Les zones susceptibles de subir l'aléa du ruissellement diffus sont cartographiées en **orange** avec leur conséquence d'inondation.

Ruissellement concentré

Les zones susceptibles de subir l'aléa du ruissellement concentré sont cartographiées en **vert** avec leur conséquence d'inondation.

L'intérêt de l'atlas est de sensibiliser les populations aux risques. Il faut savoir que même avec un aménagement, le risque est toujours présent.

Une des difficultés rencontrées a été de représenter les étendues des zones d'écoulement concentré.

Les zones cartographiées ont une valeur indicative. Ainsi, **une habitation, non recouverte par l'atlas, peut être touchée par un écoulement.**

D'où un appel à la **vigilance** en consultant l'atlas. **Il est important de savoir que les agglomérations et les habitations situées en aval des zones à écoulements concentrées et diffus risquent de subir une inondation suite à un gros orage.**

LEGENDE

Cartes au 1/12500

1 cm : 125m

8 cm : 1 km

Zones oranges : écoulements diffus

Zones vertes : écoulements concentrés

BIBLIOGRAPHIE et REFERENCE

DIREN Bourgogne. **Erosion sur la côte viticole chalonnaise : Mécanismes et risques**, 1999. Benoît de Solnan et Loïs Langlet : stagiaires, étudiant de l'université de Metz.

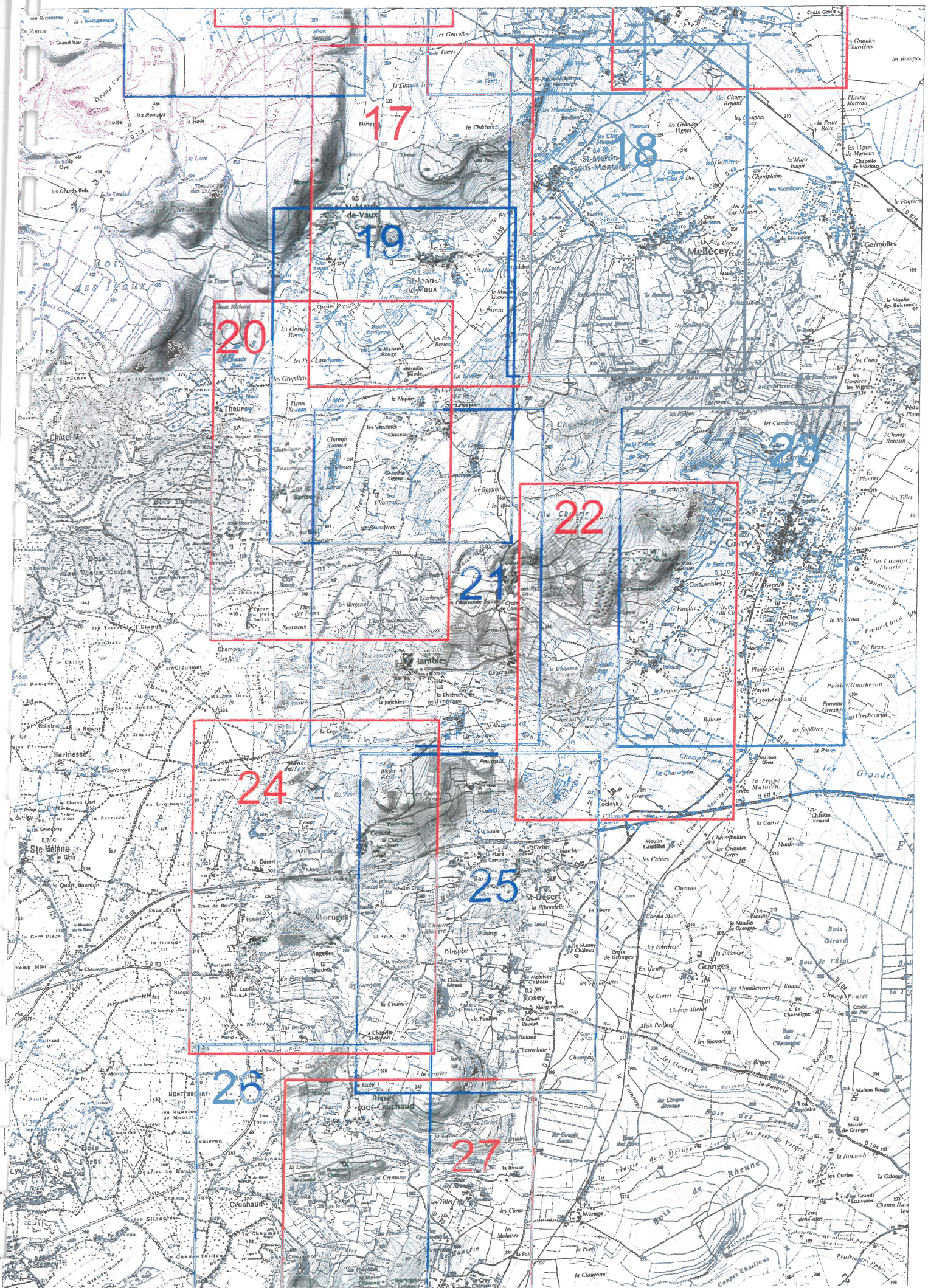
DIREN Bourgogne. **Erosion sur la côte viticole mâconnaise**. 1999. Frédéric Salen : stagiaire, étudiant de l'université de Besançon.

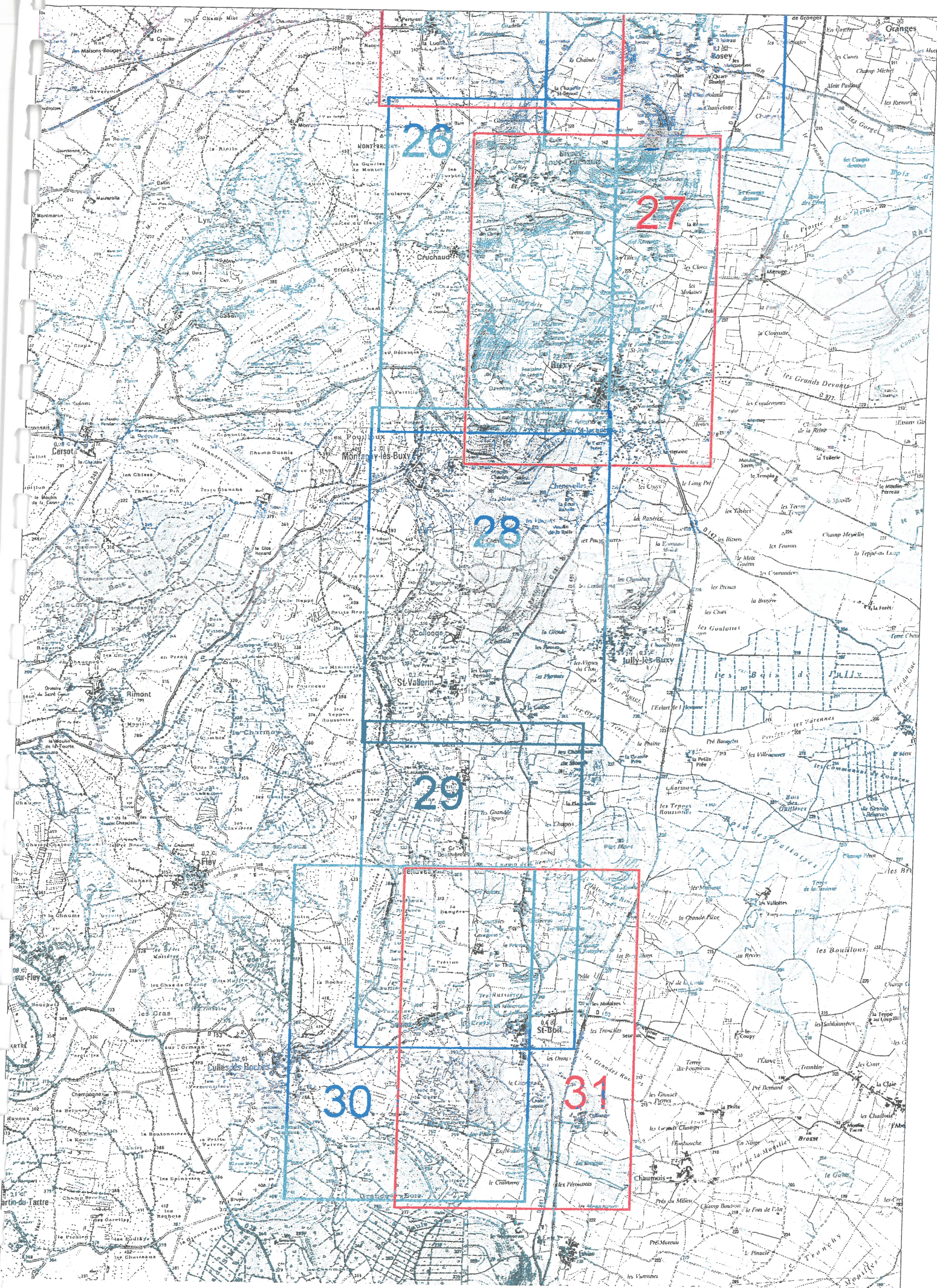
DIREN Bourgogne. **Le risque ruissellement - coulées de boues sur les communes viticoles de Bourgogne. Eléments d'approche**. 2000 . Mélanie Berton : stagiaire, élève ingénieur à l'ISA de Lille.

Chambre d'agriculture de Saône et Loire. **Erosion et catastrophes naturelles en pays de vignoble**. 1988

Chambre d'agriculture de Saône et Loire. **Le ruissellement et l'érosion des sols dans le vignoble de Saône et Loire**. 1990

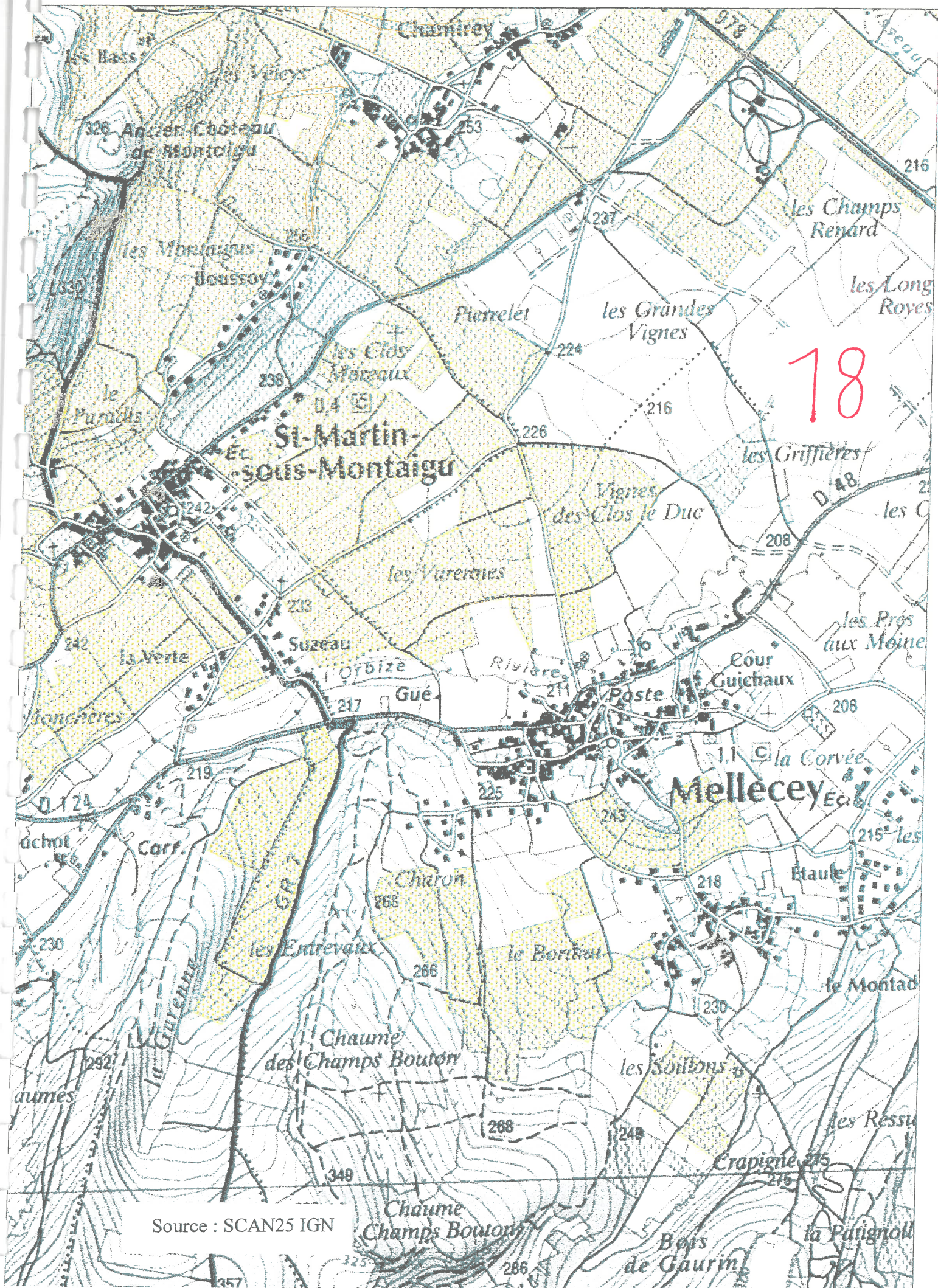
Documents fournis par les maires de la côte viticole et la préfecture.



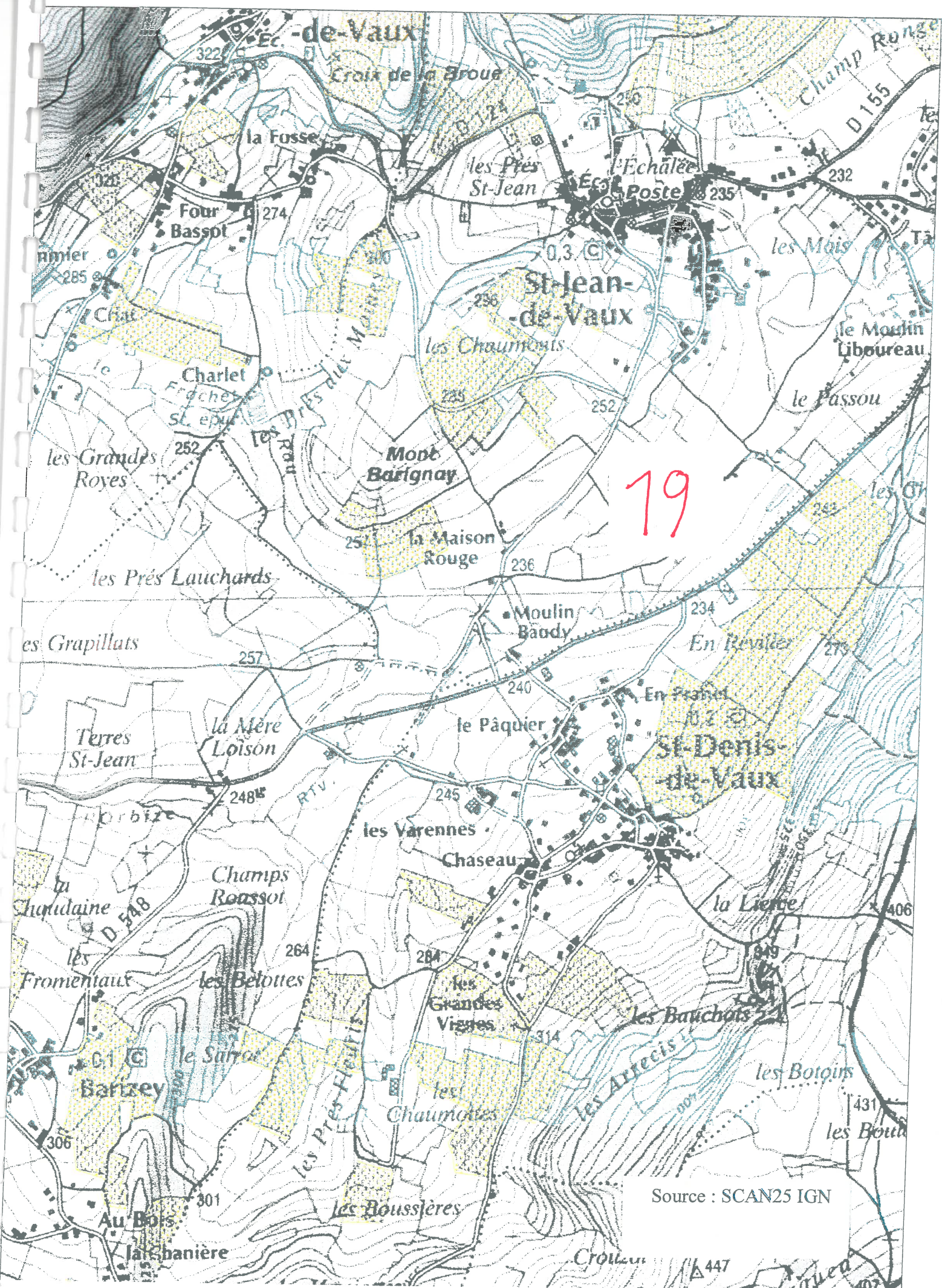


17



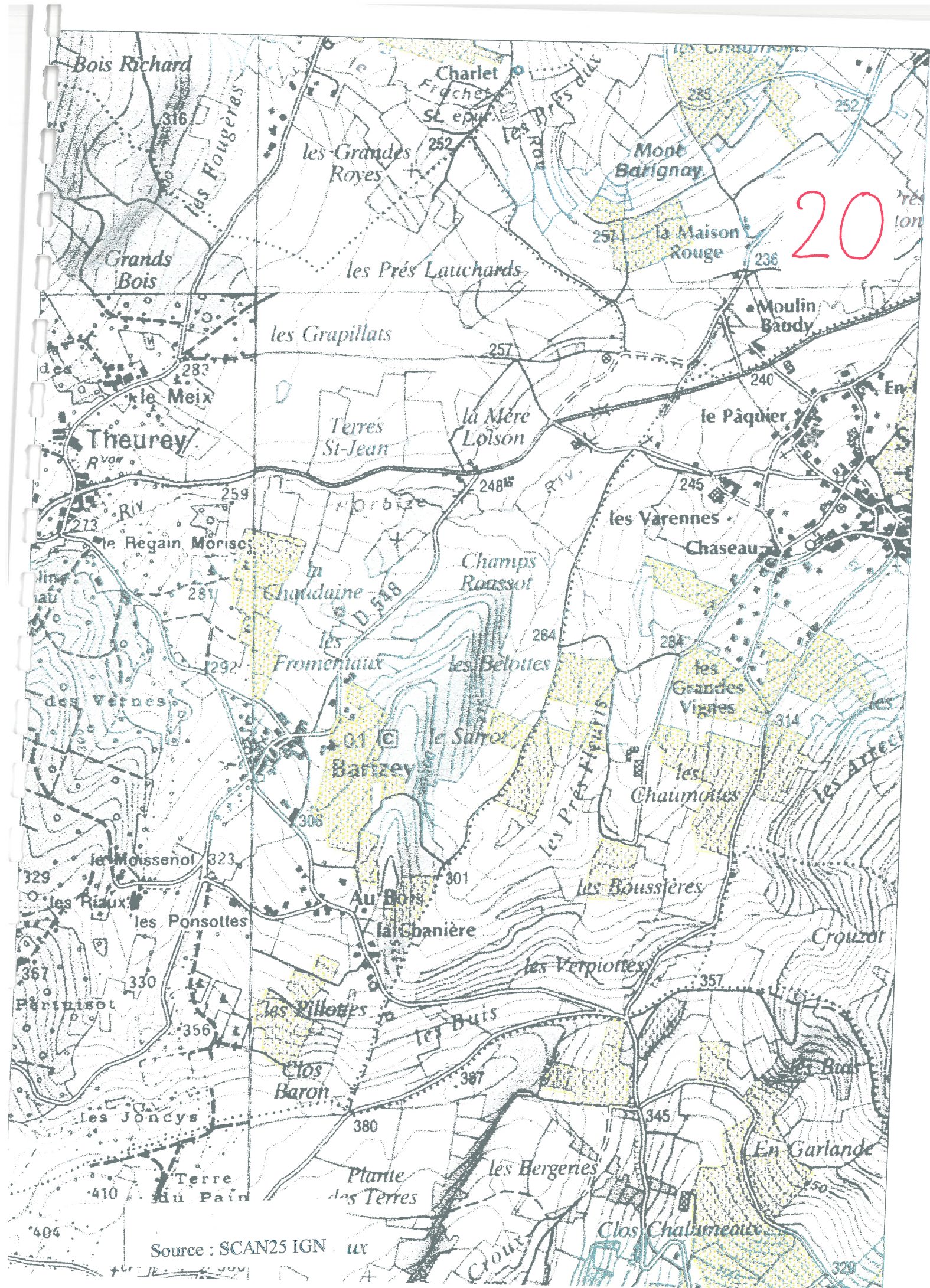


Source : SCAN25 IGN



19

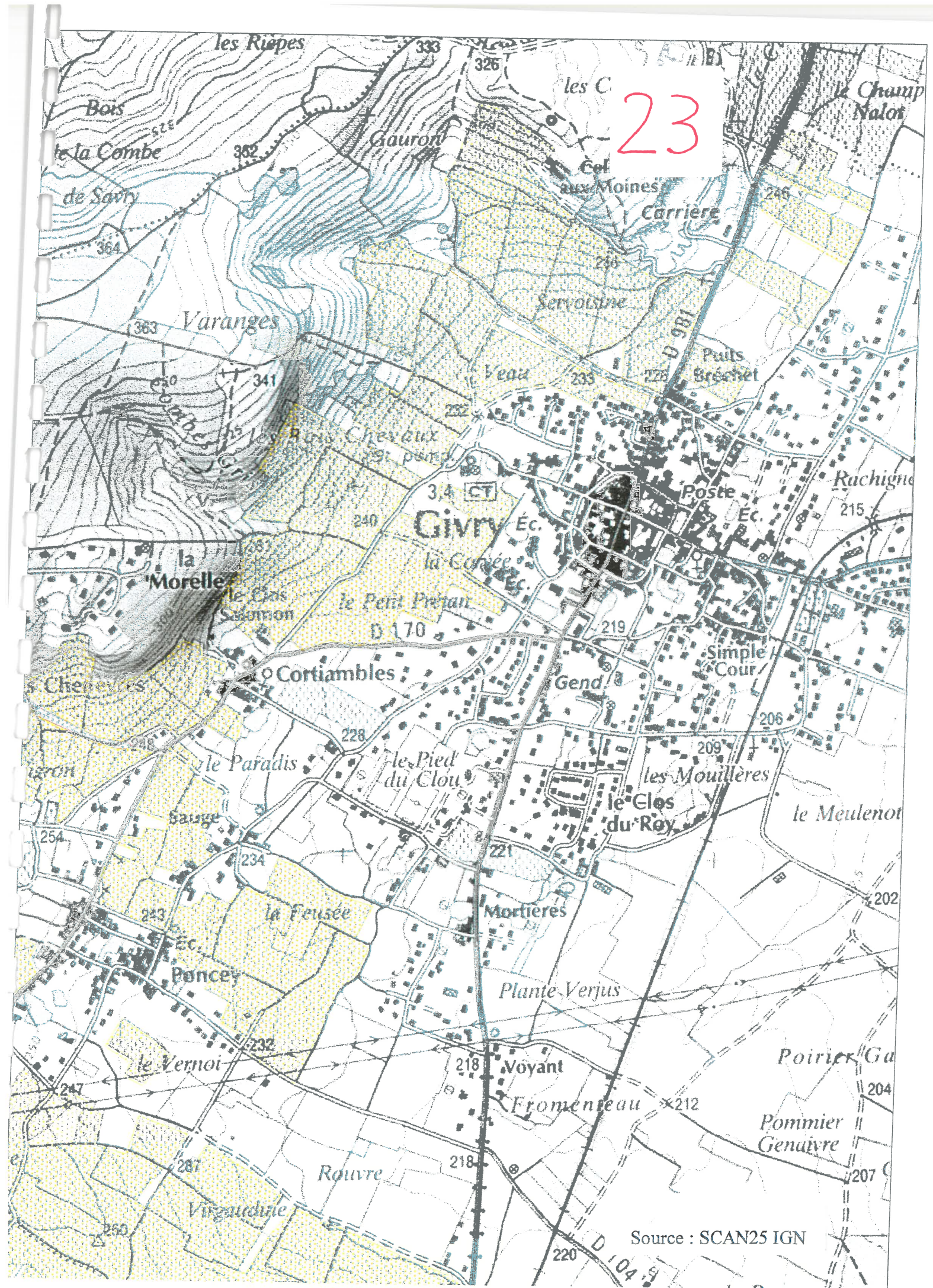
Source : SCAN25 IGN







23



Source : SCAN25 IGN

24

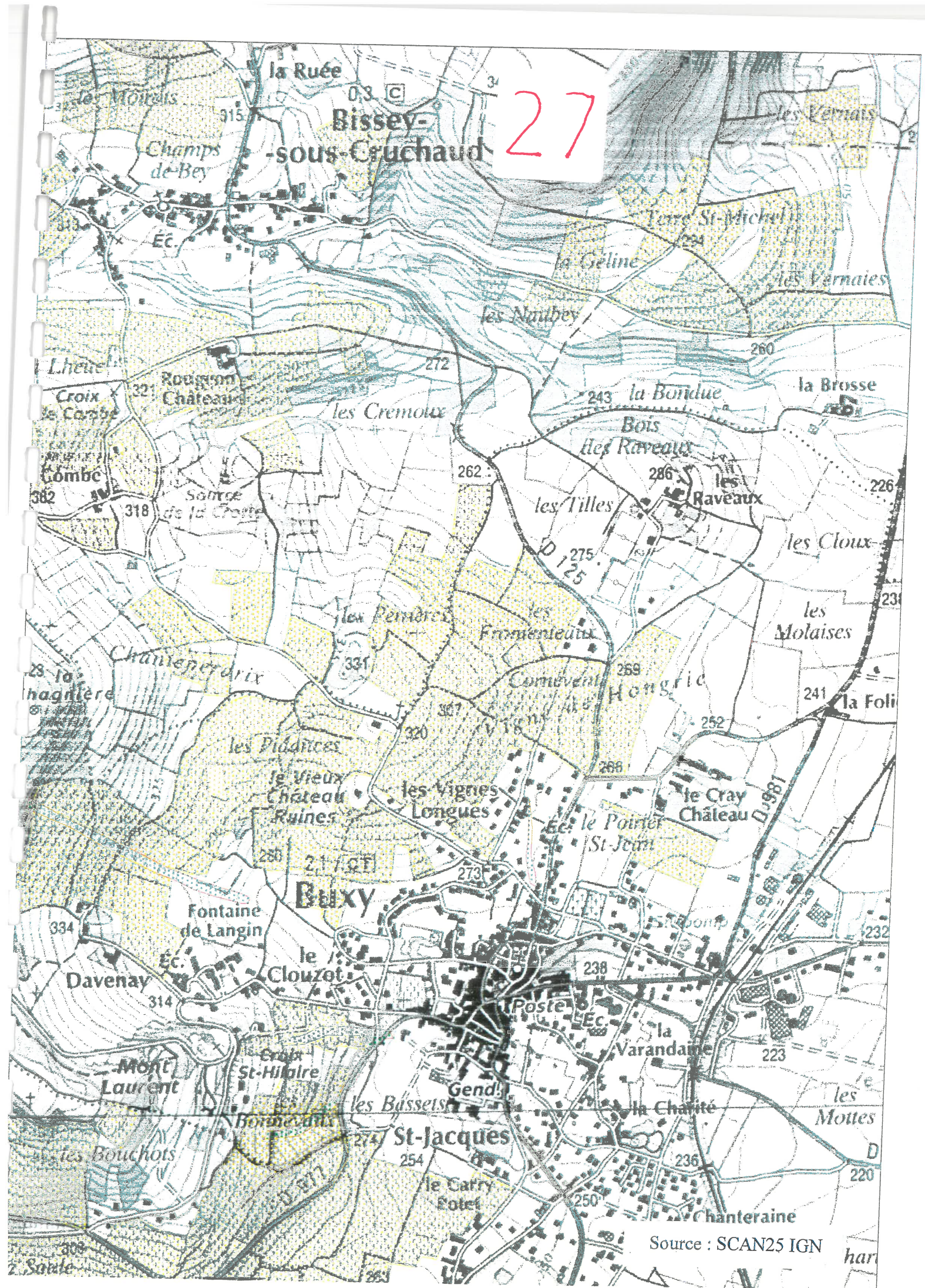




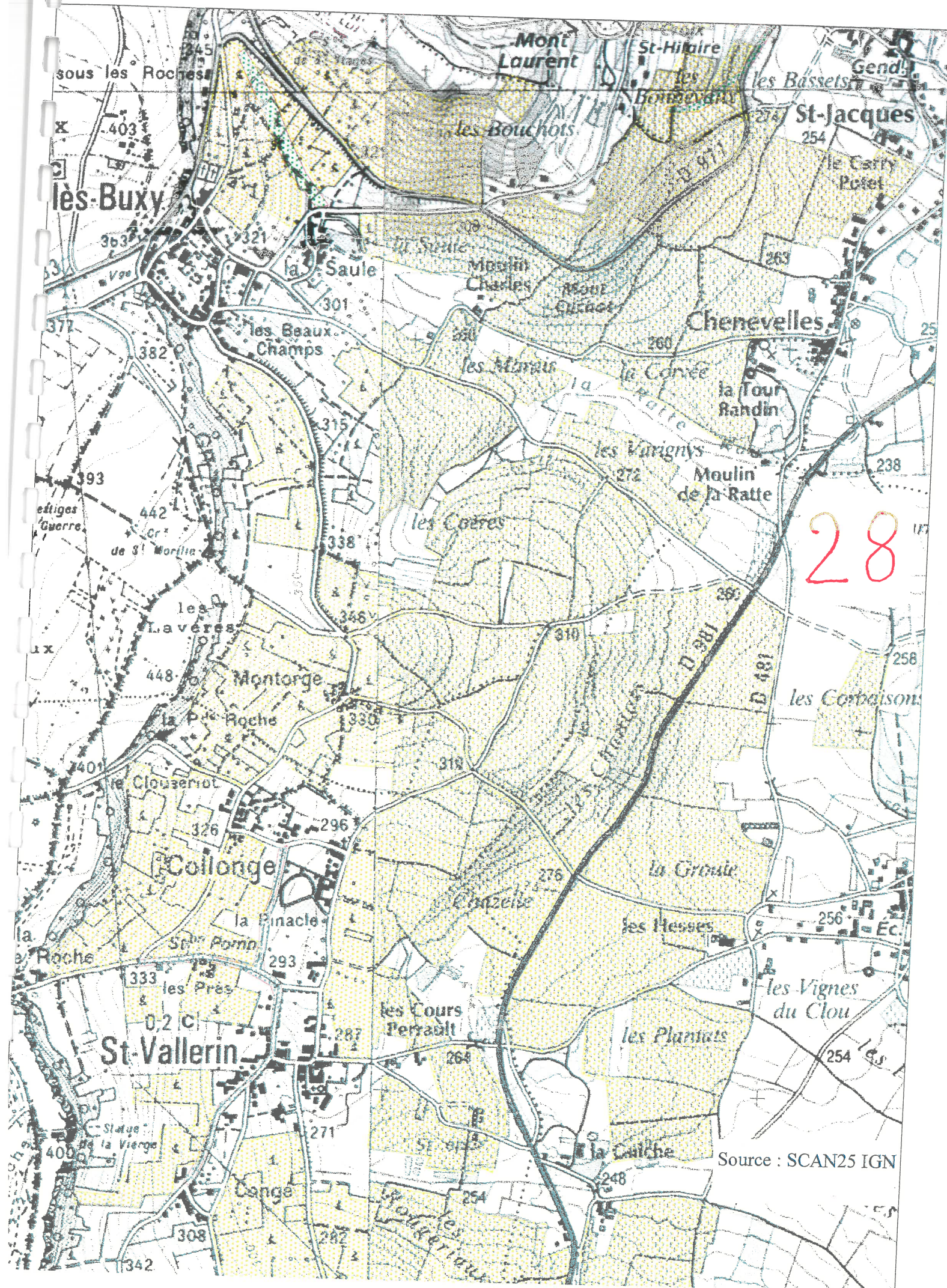
Source : SCAN25 IGN

26



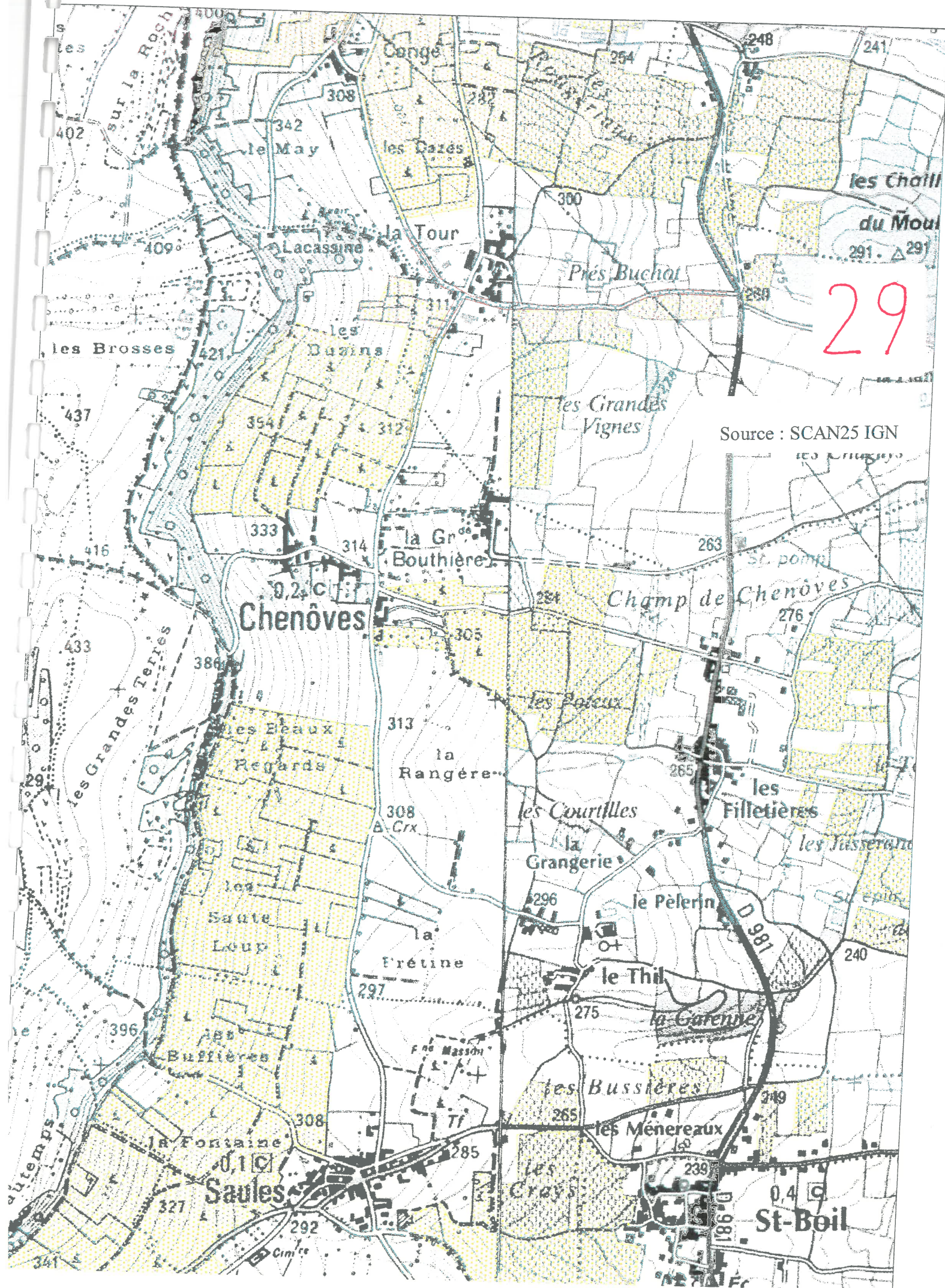


Source : SCAN25 IGN



28

Source : SCAN25 IGN



29

Source : SCAN25 IGN

30





